

Syndicat National des Journalistes

Barème des hebdomadaires régionaux

Au 1er janvier 2000
dans les entreprises mettant en œuvre la RTT

Fonctions	Coef	Salaire brut
Rédacteur en chef	185	10 948 F
Rédacteur en chef adjoint	165	9 762 F
Secrétaire général de rédaction	145	8 578 F
Premier secrétaire de rédaction	142	8 403 F
Chef de service ou d'agence	142	8 403 F
Secrétaire de rédaction unique	140	8 283 F
Rédacteur unique	140	8 283 F
Journaliste polyvalent ou détaché	135	8 000 F
Secrétaire de rédaction	125	7 500 F
Rédacteur	122	7 400 F
Reporter photo	122	7 400 F
Stagiaires		
Stagiaire du 1er au 24e mois	118	7 200 F

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

- Pour tenir compte du tirage : au-dessus de 20 000 exemplaires, majoration de 10 %
- Pour tenir compte de la périodicité :
 - bi-hebdo, majoration de 10 %
 - tri-hebdo, majoration de 15 %

Une indemnité de 235 F est attribuée aux journalistes utilisant leur appareil photo personnel
Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels

SNJ